



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/294  
S/20654  
23 mai 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 72, 143 et 146 de la liste  
préliminaire\*  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE  
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE  
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE  
MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 23 mai 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'un message qui vous est adressé  
par la Loya Jirgah de la République d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message  
comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146  
de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Eshaq ROSHAN-RAWAAN

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par la Loya Jirgah  
de l'Afghanistan

La Loya Jirgah (1989) du peuple afghan, réunie dans les circonstances actuelles, qui sont difficiles et complexes, a pris des décisions concrètes et pratiques pour faire cesser d'urgence la guerre et les effusions de sang et rétablir la paix et la sécurité dans toute la nation. Appréciant vivement le rôle de l'Organisation des Nations Unies et vos bons offices en particulier, nous déclarons ce qui suit :

Les Accords de Genève ont été conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et, de ce fait, l'Organisation des Nations Unies et vous-même personnellement portez une lourde responsabilité morale dans leur application. Les violations répétées de ces Accords par le Pakistan et la passivité à l'égard de telles actions nuisent au prestige et à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, l'Organisation des Nations Unies aurait dû intervenir d'urgence pour mettre un terme à la guerre et rétablir la paix en Afghanistan.

Membre loyal et à part entière de l'Organisation des Nations Unies, la République d'Afghanistan ne ménagera aucun effort pour s'acquitter en bonne foi de ses obligations internationales. C'est pourquoi le contingent militaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est retourné dans sa patrie, selon le calendrier établi.

Toutefois, malheureusement, le Pakistan - l'un des signataires - et les Etats-Unis d'Amérique - l'un des garants - n'ont pris aucune mesure positive et pratique en vue de s'acquitter de leurs obligations internationales. Les fréquentes violations flagrantes des Accords de Genève par certains milieux militaristes du Pakistan et leurs protecteurs internationaux non seulement enfreignent les normes internationales mais de plus constituent de graves menaces pour l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République d'Afghanistan.

Le peuple afghan, qui défend généreusement et en toute indépendance la nation contre l'agression étrangère, appuie sincèrement les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République d'Afghanistan.

Les dirigeants de la République d'Afghanistan ont à maintes occasions souligné leur désir de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de ses nobles objectifs. La République d'Afghanistan a aussi la plus haute estime pour les efforts inlassables déployés par vous-même et vos collaborateurs en fournissant une assistance économique et humanitaire urgente dans le cadre du programme général d'assistance de l'Organisation des Nations Unies à l'Afghanistan.

Nous, les représentants de la Loya Jirgah (Grande Assemblée) de l'Afghanistan, vous prions d'user de l'influence morale de l'Organisation des Nations Unies et de l'autorité et du prestige croissants dont vous jouissez sur le plan international en vue d'assurer la pleine application des Accords de Genève. Ceci renforcera incontestablement l'efficacité du mécanisme de l'ONU pour ce qui est d'atteindre ses nobles objectifs humanitaires et de faire respecter les autres normes et règles internationales, parmi lesquelles la coexistence pacifique occupe une place importante. Ces objectifs comme ces normes visent à assurer la paix et la sécurité, la compréhension, le bon voisinage et le développement des relations internationales.

-----